

Stationner à Manage

Streeteo

 **Plus d'informations?**

 **STREETEO**

e-mail:
stationnement.manage.be@streeteo.com
be.streeteo.com

 **Contact carte riverain:**
Administration communale
Place Albert 1er.

 7170 Manage
064 / 518 291



**Le stationnement
à Manage :
façile et avantageux**

Streeteo

Je suis riverain

• Combien de cartes possibles pour mon ménage?

Pas de limite par ménage domicilié dans la zone réglementée.

La carte mentionnant l'immatriculation doit être correctement apposée dans le véhicule.

• Combien ça coûte?

La première carte riverain du ménage est gratuite et est délivrée par l'administration communale.

Elle est valable une année et peut être renouvelée à la demande du riverain.

Le demandeur doit remettre une copie du certificat d'immatriculation de son véhicule (ou de tout autre document établissant l'usage régulier de celui-ci).

Les autres cartes riverains du ménage coûtent €25,00/carte.

• Où puis-je me stationner?

Le stationnement est autorisé avec la carte riverain apposée et ce, **sans limitation de durée**, uniquement dans les rues suivantes:

- Rue Ferrer (entre le n° 40 et le n° 58)
- Rue Vandervelde
- Rue Coquereau
- Avenue de Scailmont
- Rue Destrée
- Rue Delval
- Rue César (entre le n° 36 et le n° 40)

Personne à mobilité réduite?



Avec une carte pour personne à mobilité réduite, apposée de manière réglementaire, vous garez votre véhicule partout sans limitation de durée.

Je ne suis pas riverain

• Combien de temps puis-je rester?

En fonction de la signalisation; vous pouvez rester 30, 60 ou 120 minutes à condition de régler son disque bleu sur le trait qui suit l'heure de votre arrivée.



• Comment régler mon disque bleu afin d'éviter une redevance de stationnement?

Le disque doit toujours être réglé sur le trait qui suit l'heure de votre arrivée.

Vous arrivez à 9h15 → vous réglez le disque sur 9h30 → vous pouvez rester jusqu'à 11h30.

• Où puis-je me stationner?

La zone bleue à Manage comprend des places de stationnement dans les rues suivantes:

- Rue Ferrer (à hauteur du n° 13 et entre le n° 40 et le n° 58)
- Rue de Bascoup (à hauteur du n° 85A et du N° 378)
- Rue de la Loi (à hauteur du n° 12)
- Avenue Emile Herman (entre le n° 40 et le n° 44 – entre le n° 227 et le n° 231 – devant le n° 86)
- Rue de la Station (devant les n° 80 à 82)
- Rue du Caudia (en face du n° 60)
- Rue Léon Debelle (devant les n° 46-50 et ,n° 52)
- Rue Vandervelde
- Rue Coquereau
- Rue César (entre le n° 36 et le n° 40)
- Avenue de Scailmont (entre la rue des Droits de l'homme et la rue Delval)
- Rue Delval
- Rue Destrée

Tarifs.

Tarifs du Lundi au Dimanche, selon les zones de stationnement (à l'exception des jours fériés).

Tarifs	Durée max. de stationnement
GRATUIT en apposant le disque bleu	En fonction des indications sur la signalisation
Forfait en cas de non respect de la réglementation	
€25,00	Valable la journée